



Cdd sans fin et changement de poste

Par **angelofantasy**, le **30/03/2010** à **21:18**

Bonjour,

je suis en CDD pour un remplacement de congé maternité depuis septembre 2009 qui prend fin selon mon contrat dès le retour de la salariée. Celle que je remplace a démissionnée et son congé maternité a pris fin le 24 février. Depuis on me dit que je suis en CDI mais je n'ai pas signé de contrat. De plus j'ai été embauché comme opératrice de saisie et mon CDI est supposé être pour un poste de secrétaire technique. Je pense que mon contrat est obsolète car les tâches ne correspondent plus non plus. J'essaie d'avoir mon contrat mais le patron dit qu'il n'est pas obligé. De plus en tant que secrétaire technique je suis sensée être mieux payée. Ma question est dois je avoir un nouveau contrat précisant le CDI et le changement de poste, ou n'est il vraiment pas obligé de m'en faire signer un ? Merci de votre aide

Par **Didine31**, le **05/04/2010** à **19:04**

Bonjour,

Le CDI n'est pas un contrat écrit en principe. Par sécurité si l'on peut dire, il est le plus souvent écrit mais ce n'est pas une obligation. Vous êtes bien en CDI. Cependant, un document reprenant les éléments essentiels du Contrat doit vous être remis tels que l'identité de votre employeur et la vôtre, la rémunération, la durée du travail.

Cordialement.